



COMPTE RENDU DE LA REUNION PERISCOLAIRE AVEC LA MAIRIE DU 28/02/2013

Fonctions des personnes présentes :

Madame le Maire
Maire adjoint aux finances
Conseiller municipal en charge du suivi des travaux de JP4
Conseiller et conseillère municipaux
Chargée des affaires scolaires
Responsable enfance / jeunesse
Responsable des services techniques
Directrice de l'école maternelle
Directeur de l'école élémentaire
Représentants de parents d'élèves AAPE et FCPE

Rapporteurs : Natasha Andrieu et Katia Couton-Wyporek

Réponses de la mairie aux questions FCPE :

- **Point sur les abords des écoles :**

- **Propreté des trottoirs : mise en place de panneaux pour les déjections canines ?**
La mairie pense que les panneaux ne régleront pas ce problème récurrent d'incivilité, mais propose néanmoins d'essayer d'en installer.
A partir du 1^{er} mars, un second policier municipal prendra ses fonctions et participera à lutter contre ce problème, en mettant en œuvre quelques verbalisations pour « valeur d'exemple ».
A savoir : les services de la mairie opèrent déjà un ramassage des papiers et des déjections canines aux abords des écoles 2 fois par semaine.
- **Déneigement des trottoirs :**
Cette année, la mairie a pu être plus réactive que les années précédentes sur ce point. Toute l'équipe des services techniques (5 personnes) a été mobilisée : salage à l'extérieur de l'école et dans la cour.
A savoir : le déneigement de la rue de la Cimballe n'incombe pas à la mairie.
Suite aux remarques de l'AAPE (déneigement incomplet pour l'accès à la maternelle), la mairie va vérifier auprès de ses services ce qui a été effectivement réalisé.
Les parents d'élèves remercient néanmoins les efforts de la mairie concernant les efforts de déneigement.
- **Sécurité des enfants lors des trajets sortie de bus / entrée dans les écoles :**
Suite à ses recherches en terme de responsabilité, la mairie réaffirme qu'elle est contrainte de prévoir un accompagnateur lors des trajets sortie de bus/entrée dans les écoles et vice versa pour la maternelle, mais **pas pour l'élémentaire**. Elle se réfère au site de l'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public : <http://www.anateep.fr/>. Lors de ses recherches, La FCPE avait au contraire

trouvé que la responsabilité de la sécurité des élèves lors de ces trajets, incombait à la mairie, y compris pour l'élémentaire. (Voir le lien : réponse IA 2012 sécurité transports scolaires).

Les deux associations de parents d'élèves demandent à ce que le fait que ces trajets se fassent sous la responsabilité des parents soit explicitement écrit dans le formulaire relatif au transport remis aux parents. Ainsi les parents concernés auront connaissance du positionnement de la mairie et du fonctionnement.

En théorie, les parents de tout enfant habitant à moins de 3 km de l'école sont tenus de s'acquitter d'un abonnement annuel aux transports de 800 € ; cependant, par dérogation, Madame Le Maire rappelle que le transport scolaire est gratuit pour les familles, le coût financier est pris en charge par la mairie (300 €) et par le Syndicat des transports d'île de France (STIF, 500 €). Elle rappelle également que les parents qui inscrivent leurs enfants à ce service doivent l'utiliser, sinon la commune est amenée à supporter des coûts pour rien.

➤ **Emplacement des policiers pour faire traverser les enfants :**

Avec l'arrivée du nouveau policier municipal, les choses vont être réévaluées. Il est possible qu'il y ait de nouveau un policier pour aider à faire traverser les enfants en face de la boulangerie.

• **Dans les écoles :**

➤ **Problème des évacuations se rejetant dans la cour de l'école maternelle**

Le problème est résolu. Le circuit pluvial a été nettoyé, et des trous ont été percés dans les murets pour évacuer l'eau qui auparavant s'accumulait. La mairie reste cependant vigilante. L'école maternelle doit prévenir la mairie au moindre problème.

➤ **Point sur le système de chauffage**

Il y a eu effectivement une panne assez longue à JP1, JP2, dont la cause a été très difficile à identifier par la société de dépannage. La panne a enfin été trouvée et la pièce défectueuse a donc été changée. De plus, il y a eu une panne de la pompe des circulations, qui a été également réglée et était responsable de grandes différences de température selon les classes. Enfin, des thermostatiques vont être installés dans toutes les classes, la commande en a été faite et les services techniques sont en attente de ces pièces. Les écoles ne doivent pas hésiter à prévenir la mairie au moindre problème de chauffage qui se présenterait à nouveau.

➤ **Travaux de JP4 : en particulier, comment chemineront les enfants (sente commune desservant tous les bâtiments ?) ? Accès handicapés ? Centre de loisirs transférés dans JP4 ?**

La réflexion est en cours et rien n'est encore arrêté. Soit les enfants chemineront librement jusqu'à leurs salles de classe, soit les enseignants les accompagneront.

Pour le moment la mairie est en train de statuer sur les aménagements extérieurs à l'école (voirie). Peut-être de nouvelles places de parking pourront-elles être créées ainsi qu'une « esplanade » de sécurité à côté de l'école maternelle pour le passage des enfants et des familles.

Des accès handicapés seront mis en place dans la mesure des possibilités du bâtiment.

Il est envisagé que le centre de loisirs primaire soit déplacé dans la cantine actuelle, qui elle sera transférée dans le bâtiment JP4.

La mairie réfléchit à sécuriser au maximum les accès. Elle tiendra au courant les parents d'élèves des différentes décisions et prend note de leurs différentes remarques concernant la sécurité.

➤ **Sécurité de la cour aux abords du chantier JP4, et circulation de voitures d'ouvriers et d'engins lors de la sortie de l'école des enfants.**

Les travaux à JP4 s'achèvent le 1^{er} mars. Les difficultés de sécurité rencontrées devraient donc être réglées. La mairie reconnaît certains problèmes de « communication » avec l'entreprise des travaux qui n'a pas toujours respecté les consignes de sécurité données par la municipalité.

Les travaux se poursuivent dans le préau et la cour de JP2 et JP4. La réfection de la cour est envisagée durant les vacances de mai, mais la totalité ne pourra peut-être pas être finalisée du fait du calendrier (ponts de mai). A réfléchir : organisation des récréations si les travaux ne sont pas terminés.

Les enseignants auraient souhaité que certains travaux puissent se faire pendant les vacances scolaires de mars, mais cela n'a pu être envisagé, compte tenu du calendrier serré.

• **Réforme des rythmes scolaires**

Des réunions spécifiques vont être proposées sur ce point aux parents d'élèves (à partir de fin mars).

La mairie a demandé une dérogation pour mettre en place les nouvelles dispositions à la rentrée 2014 et non à celle de 2013, car elle a jugé le temps trop court pour la concertation avec les différents partenaires concernés. Elle demande aux représentants de parents d'élèves de recueillir les remontées des parents, en particulier sur les préférences du jour dans la semaine pour le report des 3 heures de classe : mercredi matin ou samedi matin ? A savoir : si c'est le samedi matin qui est choisi, il faudra demander une dérogation et donner des justificatifs.

Les équipes enseignantes sont déjà au clair avec leur préférence qui serait la classe le samedi matin, afin de favoriser les contacts avec les parents.

Le foyer rural craint des difficultés d'organisation des activités en cas de classe le mercredi matin (problèmes pour placer une grande partie des activités le samedi.)

A savoir : enfants concernés : - l'étude : 8 classes de 25 élèves

- le centre de loisirs maternelle le soir : 60 élèves

• **Point sur la restauration scolaire :**

➤ **Introduction du bio dans les menus**

Yvelines restauration (qui fournit les menus aux écoles) n'a pas de possibilité de fournisseurs bio (qui seraient déjà monopolisés par les grandes entreprises et les grandes surfaces).

La mairie pense que le bio augmenterait le prix des repas pour les familles et elle ne le souhaite pas.

La réponse de la mairie concernant l'introduction du bio dans la cantine des écoles est donc négative.

➤ **Suite à la visite d'Yvelines Restauration, et conformément à ce qui a été dit lors de cette visite, nous souhaiterions obtenir le compte-rendu de la dernière visite des services sanitaires (décembre 2012 ?)**

La question a été posée à la dernière commission menus du 26 février 2013. Yvelines restauration va fournir ce document aux membres de la commission menus (il ne doit pas être diffusé.)

➤ **Durant le temps du midi, comment se passe la discipline (système de punitions etc), et qu'est-il proposé en cas de mauvais temps (salle polyvalente etc ?)**

Le midi sont organisés différentes activités : concours de chant, club écolo, jeux, ... Il existe un système de « mini-animateurs » : des élèves de CM2 proposent des activités pour des CP. Sont prévus des échanges entre les cours de JP1 et JP2 pour que les copains qui sont séparés habituellement en cours de récréation puissent se retrouver. Il existe une très bonne coordination entre l'équipe des animateurs et les professeurs des écoles qui permet les transmissions. Il y a une véritable réflexion pédagogique sur ce temps du midi. La FCPE rapporte des difficultés liées à des punitions excessives. M. Merlin en parlera à Guillaume Betelli, directeur du centre de loisir élémentaire, afin de pouvoir remédier aux problèmes et procéder à des ajustements. Il encourage les parents à revenir vers lui si d'autres difficultés de ce type se présentaient.

➤ **Y a-t-il une formation spécifique des animateurs pour la prise en charge des enfants en cas de manifestation allergique (PAI) ?**

La formation aux premiers secours est obligatoire dans l'obtention du diplôme d'animateur ; le personnel est donc formé aux gestes de premiers secours.

Réponses de la mairie aux questions AAPE :

➤ **Aménagement des trottoirs vers le collège :**

Une ZAC est prévue à proximité du collège, un aménageur a d'ors et déjà été choisi pour s'occuper des constructions de ce secteur. C'est lui qui sera également en charge de l'aménagement des trottoirs. Compte tenu de la durée d'étude de ces travaux, et de leur réalisation, un délai de 18 mois à 2 ans est probable avant la réfection des trottoirs.

➤ **Les parents d'élèves AAPE soulèvent le problème de la prise du goûter à l'extérieur, en cas de mauvais temps :**

Selon le projet de déplacer la cantine dans JP4, et d'installer le futur centre de loisirs primaire à la place, ce problème de prise de goûter sera résolu, car les enfants pourront aller goûter à l'intérieur du centre de loisirs.

➤ **Les parents AAPE souhaiteraient que le programme des activités des centres de loisirs, pendant l'été, soit connu à l'avance, avant les inscriptions :**

Monsieur Merlin, coordinateur enfance/jeunesse, ne le souhaite pas, car cela pourrait inciter les parents à n'inscrire leurs enfants que les jours où des sorties sont prévues. Cela poserait donc des problèmes d'organisation (en terme de nombre d'animateurs à prévoir) ; également, le prix des sorties, souvent élevé, est en fait pris en compte et lissé sur un mois entier.

➤ **Point sur la future restauration dans JP4 :**

Actuellement, en élémentaire, il y a 130 places assises, il y en aura 210 dans JP4. Pour la maternelle, il y aura 130 places assises, comme aujourd'hui.

Il y aura donc 2 services de cantine en élémentaire (au lieu de 3 actuellement) ; et on resterait à 2 services en maternelle, ceci afin de contenir le niveau sonore.

Enfin, il y aura un passage couvert direct entre la maternelle et JP4.

Le transfert de la restauration aura lieu au mois d'août, le centre de loisirs fonctionnant en juillet.

➤ **A quoi sera destiné l'étage de JP4 ?**

Cet étage est prévu en cas d'extension du groupe scolaire, à l'heure actuelle il n'y a pas d'affectation définitive. En tout état de cause, la salle jeunes sera déplacée dans JP4 (avec un accès totalement indépendant), ainsi que la salle de danse (le préfabriqué "Porte d'Andin" étant voué à être détruit).

➤ **Point sur la piscine à la rentrée 2013 :**

Actuellement fermée pour travaux, la piscine de Montfort l'Amaury sera à priori de nouveau fonctionnelle à la rentrée 2013.

➤ **Bilan sur la nouvelle tarification du périscolaire (par quotient familial) :**

Le principe de la tarification est que les parents prennent en charge 50% de la globalité des dépenses engendrées par le périscolaire ; les parents d'élèves AAPE souhaitent donc savoir si cela est toujours respecté avec la modification de la grille tarifaire. Cependant, l'adjoint chargé des finances ne peut pas tirer un bilan financier pour le moment, en effet il attend une période d'observation sur une année scolaire complète avant de visualiser le résultat. Ce point sera donc à revoir dans les prochains mois.

Egalement, une réflexion est menée actuellement sur la forfaitisation de la cantine, afin de permettre un lissage mensuel.

➤ **Point sur la mise en place du service minimum :**

Concernant la dernière grève du 12 février, il y a eu 60 enfants en élémentaire et 40 en maternelle. Le taux d'encadrement des enfants est différent : 1 animateur pour 15 enfants. Certains parents n'ont pas joué le jeu, mettant leurs enfants au service minimum à l'heure du périscolaire, le matin ou le soir, sans que les enfants y soient inscrits ; cela leur sera donc facturé.

➤ **Accessibilité du local vélos en maternelle :**

Les parents AAPE et Mme Deveix soulignent que ce local n'est pas très fonctionnel, car il est difficile d'accéder aux vélos ; cependant, comme il n'est pas rencontré de difficulté au moment des centre de loisirs, il est conseillé à Mme Deveix de faire aider les enseignantes par les ATSEM.